



Avis d'Impôt sur le revenu :

L'avis est le résultat de plusieurs étapes successives : en 2021, un prélèvement à la source a été effectué chaque mois sur les revenus perçus en 2021, puis au printemps 2022, lors de la déclaration des revenus 2021, l'administration fiscale a pris connaissance des revenus perçus en 2021 et au mois de juillet 2022 a calculé le montant exact de l'impôt dû.

A l'été 2022, et à réception de l'avis d'impôt 2022, 3 situations :

- 1- je ne dois rien
- 2- j'ai un montant à payer ou je bénéficie d'un remboursement : [POURQUOI ?](#)
- 3- j'ai un montant à payer ou je bénéficie d'un remboursement : [COMMENT FAIRE?](#)

Si je ne veux pas avoir de somme complémentaire à payer l'année prochaine, je mets à jour mon taux de prélèvement à la source dès que nécessaire en signalant à l'administration fiscale mes changements de situation personnelle (naissance, mariage,...) ou toute variation de mes revenus (ou si je perds mon emploi).

Plus vite, je signale ces changements, plus vite le taux est mis à jour et mes prélèvements sont adaptés à ma situation : [GERER MON PRELEVEMENT A LA SOURCE](#)

Avis d'impôts locaux :

- Taxe d'habitation

Depuis 2021, la réforme de la taxe d'habitation sur la résidence principale bénéficie à tous les contribuables. Cette année sera la dernière étape avant la suppression totale pour tous, en 2023, de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

En 2022, les 20 % de foyers encore redevables de cette taxe bénéficieront a minima d'une exonération de 65 %.

En 2022, la contribution à l'audiovisuel public (redevance télé) est supprimée pour tous.

Comment cela va-t-il concrètement se passer pour vous ?

Pour le savoir, il vous suffit de vous reporter aux informations correspondant à votre situation : [VOUS ETES UN PARTICULIER/VOUS ETES UN PROFESSIONNEL](#)

- Taxe foncière sur les propriétés bâties

Comment payer ses impôts sur les revenus et impôts locaux :

- les modalités de paiement (**Doc1 en pièce jointe**)

Des questions sur votre avis d'impôt ?

Vous avez reçu votre avis d'impôt sur les revenus, votre avis de taxe d'habitation ou de taxes foncières. Vous souhaitez obtenir un renseignement ? Signaler une erreur ou faire une réclamation ? Vous rencontrez des difficultés pour payer ?

Retrouvez [ICI](#) comment réaliser ces démarches.

Comment se renseigner dans le Val-de-Marne ?

A distance

- Un numéro d'assistance **0809 401 401** (service gratuit + coût de l'appel) accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00.

- Par messagerie sécurisée : à tout moment à partir de votre espace personnel accessible sur le site impots.gouv.fr

[Besoin de plus d'informations/Nous contacter/Prendre rendez-vous](#) à partir d'impots.gouv.fr.

Sur place

- **Dans une des 15 France services du département** : pour créer son espace particulier en ligne et accéder à sa messagerie sécurisée, pour comprendre son avis d'imposition, et **être informé** sur les moyens de paiement ou de remboursement

Les implantations dans le Val-de-Marne

Alfortville	Mairie de proximité Place San Benedetto Del Tronto
Boissy-St-Léger	Centre social Michel Catonné Rue Gaston Roulleau
Bonneuil-sur-Marne	Bureau de poste 11 rue d'Estienne d'Orves
Champigny-sur-Marne	Bureau de poste Champigny République 95, avenue de la république
Chennevières-sur-Marne	Bureau de poste Chennevières Rabelais 5, rue Rabelais
Gentilly	MSA 131, avenue Paul-Vaillant-Couturier
Nogent-sur-Marne	Sous Préfecture de Nogent 4, avenue de Lattre de Tassigny
Orly	Bureau de poste Les Saules 6 voie des Saules
Saint-Maurice	Mairie Annexe Saint-Maurice 3, rue Fragonard
Santeny	Guichet unique de la commune Espace services citoyen Plateau Briard 1, rue de la Fontaine
Valenton	Relais social – Point Justice 2, cour de la Ferme
Villejuif	Marie Annexe Dumas 50 avenue du Président Allende
Villeneuve-Saint-Georges	Bureau de poste Villeneuve-St-Georges 11, rue Henri Leduc
Villiers-sur-Marne	Centre socio-culturel l'E.S.C.A.L.E 2, boulevard de Friedberg
Vitry-sur-Seine	Centre Social Balzac 7 rue Olympe de Gouges

Dans les centres des finances publiques sans rendez-vous 3 matinées par semaine (lundi, mercredi, vendredi) ou prendre un rendez-vous (3 jours par semaine les lundis, mercredis et vendredis) sur impots.gouv.fr rubrique **contact et RDV** ou au **0809 401 401**